

Retraités dans l'action



Retraits dins l'actatge

Juin 2023 * Numéro 20

Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités CFDT du Tarn et Garonne

23 Grand'rue Sapiac, BP 837, 82000 MONTAUBAN * tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr

Editorial

Le bulletin que vous avez entre les mains aurait du vous parvenir après notre AG de mars. La mobilisation contre la réforme des retraites nous a contraint à repousser celle-ci en mai.

C'est chose faite.

La mobilisation que vous avez soutenu dès les premières manifestations en janvier et jusqu'à la 14e édition le 6 juin dernier n'a pas faibli. Notre secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, en a été un témoin attentif, lui qui passe le flambeau à Marylise Léon alors que la CFDT a enregistré autant d'adhésions en 5 mois qu'en une année complète.

Une CFDT fière, efficace, variée et festive, qui a affirmé sa place de première organisation.

Laurent Berger a laissé entendre qu'il continuerait son engagement (personne n'en doutait) en particulier au sein du Pacte du Pouvoir de Vivre. Précieuse recrue !

Après l'assemblée générale de l'UTR un petit goût amer a fait surface. Le Conseil élu est au complet : 20 personnes et un invité permanent ... mais deux candidats seulement au bureau pour la gestion au jour le jour de notre structure.

Vous trouverez en pages intérieures le compte-rendu de notre AG ainsi que l'organigramme encore incomplet de notre syndicat de retraité.es. Les mois à venir ne seront peut être pas les plus faciles de notre histoire récente mais je compte sur tous pour se retrousser une ou deux manches et donner le coup de pouce nécessaire pour l'UTR CFDT du Tarn-et-Garonne continue son développement.

P/o Daniel VILLA VEGA



Sommaire

Page 2 Actualité.

Page 3 Actualité en photos

Page 4 3 questions à...

Page 5 Connaissez-vous ?

Page 6 & 7 Vie pratique.

Le Guide de l'autonomie

Page 8 Vie de la CFDT locale et nationale

Ont participé à ce numéro : Marie-Thérèse Couderc, Daniel Amorlette, Christiane Lopes, Christine Millet, Christian Thédié, Daniel Villa Véga, .

C'est ce que l'on retiendra de cette réforme imposée par le gouvernement contre l'avis majoritaire de l'opinion, sans véritable débat parlementaire et malgré des milliers de manifestantes et de manifestants dans tout le pays pendant plusieurs mois !

Réforme brutale parce qu'elle frappe sans délai puisqu'elle est applicable dès le 1^{er} septembre 2023, alors même que les futur.es retraité.es qui ont prévu de partir à cette date sont en train de constituer leur dossier et se retrouvent dans l'incertitude la plus totale, de même que les entreprises qui les emploient, sans parler des employé.es des caisses de retraite, face aux interrogations et inquiétude des assuré.es.

Le gouvernement est si pressé que les premiers décrets d'application sont sortis début juin ! Et par hasard concernant l'âge légal de départ !.

Réforme brutale par le rythme de sa mise en oeuvre : les mêmes futur.es retraité.es né.es entre septembre et décembre 1961 (62 ans dans cette période) voient à la fois leur âge de départ possible repoussé de 3 mois et leur durée de cotisation augmentée d'un trimestre.

Réforme injuste parce que les plus précaires au niveau emploi, ou au niveau santé (souvent les deux cumulés) verront leur retraite se dégrader encore plus du fait de l'allongement probable de périodes de chômage avant de pouvoir liquider leur retraite.

Réforme injuste à cause du manque de mesures suffisantes en ce qui concerne la pénibilité et l'usure professionnelle, pour la plupart renvoyées à de futures négociations.

Réforme injuste et créatrice d'encore plus d'inégalités pour les femmes, tant pour celles qui, mères de famille, ont une carrière complète et perdront ainsi la valorisation des « trimestres pour enfants » que pour celles, nom-

breuses, aux carrières « hachées » et à temps partiel qui, pour cela, ne bénéficieront pas du relèvement promis des pensions minimales.

Des effets à craindre sur la protection sociale pour une efficacité financière contestable

Effets sur l'ensemble de finances de la Sécurité sociale : les personnes liquidant leurs droits plus tard seront susceptibles d'être en arrêt pour accident de travail, ou maladie professionnelle, ou de percevoir des indemnités chômage, ce qui réduira d'autant les économies attendues de la réforme.

Effets sur les protections sociales complémentaires (prévoyance) mises en place par accords de branche, ou d'entreprise, en vue d'assurer un complément en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité, dont l'équilibre financier risque d'être mis en danger pour les mêmes rai-

sons.

Effets sur l'ensemble des finances publiques : le recul de l'âge de départ risque de retarder d'autant l'entrée dans l'emploi des plus jeunes (chômage) et par conséquent moindre hausse des cotisations et des recettes fiscales.

Quelles alternatives propose la CFDT ?

D'abord améliorer l'emploi des seniors : une hausse de 10 points de l'emploi des seniors comblerait l'essentiel du besoin de financement ; maintenir les personnes en emploi en agissant sur la formation, la prévention, et l'aménagement des fins de carrière agirait sur les comportements tout en garantissant la liberté de choix.

Faire évoluer les cotisations, en envisageant notamment une augmentation des cotisations patronales en cas de refus d'engagement des employeurs sur l'emploi des seniors ; de même sur la pénibilité

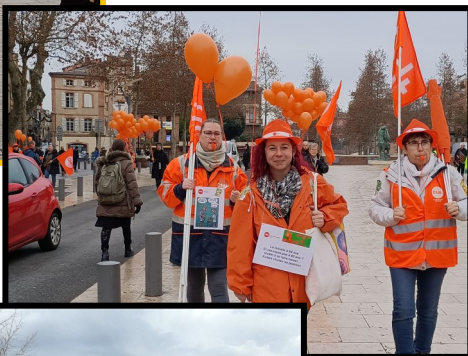
L'Etat doit maintenir sa participation d'abord en tant qu'employeur, alors qu'il projette une diminution de la rémunération indiciaire des fonctionnaires au profit de la rémunération indemnitaire (non soumise à cotisations ...)

La suppression de niches fiscales, notamment certaines exonérations sur les heures supplémentaires qui réduisent les recettes de la Sécurité sociale

On le voit, le besoin de financement du système de retraite dépend essentiellement de choix politiques. Des alternatives existent pour financer les retraites de demain : Pour la CFDT, 64 ans, c'est NON !

Marie-Thérèse Couderc

Mobilisation contre la réforme des retraites



Nous y étions !!!



Trois questions à

Daniel Lamorlette, les Restos du cœur.



Daniel est ch'ti d'origine, ingénieur du CNAM, il débute sa carrière à Usinor. 20 ans plus tard il débarque dans un bureau d'études de Fives Cail-Babcock. Il descend prendre un poste dans le Sud mais, toujours pour rester dans le domaine sidérurgique, il remonte à Abbeville dans une filiale d'IRSID (Institut de Recherche de la Sidérurgie).

Le sud ne lui ayant pas déplu, il s'y pose en prenant sa retraite. Ce sera le Vaucluse qu'il connaissait bien quand il y travaillait. Qui veut causer du déclin de la sidérurgie française trouvera en Daniel un interlocuteur connaisseur !

Les Restos au coeur dans le Sud-ouest !

A la retraite, sensible à la précarité des gens, admiratif de Coluche, « je me suis engagé aux Restos à Pertuis ». Arrivé dans le Sud-ouest pour se rapprocher des enfants, il y continue son activité bénévole jusqu'à être responsable des Restos 82.

En Occitanie, les Restos du cœur, ce sont 13 associations départementales, 6800 bénévoles, 85 000 personnes accompagnées, 13 millions de repas servis dans 231 centres d'activités (sur place ou en panier-repas) et 318 492 repas pour bébés ! S'ajoute à l'aide alimentaire, des activités d'insertion et d'accompagnement : activités « rue » pour les SDF; alphabétisation, espaces petite enfance, logement, départs en vacances, accès aux droits et à la santé, des aides à la gestion de son budget,.... C'est en ce moment 50% de jeunes !, des femmes seules et des retraités qui poussent la porte.

La misère augmente, les besoins

« Sur le département Tarn-et-Garonne, c'est + 35% de repas. C'est même + 55% dans le Tarn voisin ! »

augmentent, les bénévoles « distributeurs » ne manquent pas mais notre grosse difficulté est de trouver des volontaires pour la coordination des activités, pour créer de nouveaux services et les gérer. La prise de responsabilité s'avère (comme à l'UTR) plus compliquée !

L'association est indispensable pour beaucoup de nos concitoyens. « Les gens sont un peu honteux de pousser la porte des Restos et il faut souvent orienter vers les institutions ad-hoc. Heureusement les dons se maintiennent et permettent de fonctionner assez correctement. »

(propos recueillis par Daniel Villa Véga)



© Gaston Bergeret



Il existe quatre signes européens de la qualité :

- L'Appellation d'origine protégée (AOP) ;
- L'Indication géographique protégée (IGP) ;
- La Spécialité traditionnelle garantie (STG) ;
- L'Agriculture biologique.

L'appellation d'origine protégée (**AOP**) garantit que le produit a été transformé et élaboré dans une zone géographique déterminée. Le label AOP protège le nom du produit dans toute l'Union européenne (UE). La déclinaison française de l'AOP est l'**AOC** (appellation d'origine contrôlée). Elle protège le produit sur le territoire français. Le label **IGP** repose sur la notion de savoir-faire.

Le label Spécialité traditionnelle garantie (STG) est un label européen permettant de protéger une recette traditionnelle, c'est à dire une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation. Le label **STG** repose sur la notion de tradition.

La marque Agriculture biologique (**AB**) est une certification contrôlée par l'Agence bio, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Elle vous permet d'identifier des **produits 100 % bio** ou, pour les produits transformés, **composés à 95 % de produits agricoles bio**. La marque **AB** repose sur la notion de respect de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles. Les produits biologiques sont identifiables grâce à deux logos : l'Eurofeuille, logo bio européen, et la marque AB.

Le **Label Rouge** est un label national. Il concerne l'ensemble des propriétés et des caractéristiques d'un produit. Les produits alimentaires, mais aussi les produits agricoles non alimentaires peuvent obtenir le Label Rouge. Ils doivent pour cela respecter un cahier des charges et être homologué par un arrêté interministériel. Le Label Rouge porte sur la notion de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.

NUTRI-SCORE



Le Nutri-score trouvé sur les emballages est indépendant du type de produit : bio ou non, avec ou sans label, industriel ou artisanal,...

Quatre catégories sont mises en place avec des algorithmes différents :

Boissons, fromages, matières grasses, autres aliments.

Éléments défavorables au score = Apport calorique pour cent grammes, Teneur en sucre, Teneur en graisses saturées, Teneur en sel.

Éléments favorables au score = Teneur en fruits, légumes, légumineuses, oléagineux, huiles de colza, de noix et d'olive, Teneur en fibres, Teneur en protéines.

Édité par l'UCR en 2017, ce petit guide de 108 pages comporte 46 fiches qui le rendent clair et facile d'utilisation.

Il vise à aider les adhérent.es à faire face à la perte d'autonomie pour leurs parents et pour eux/elles-mêmes en leur donnant les informations essentielles.

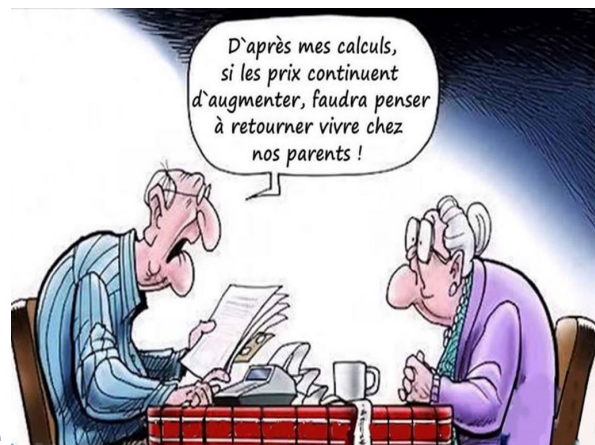
Il peut être consulté en ligne via le lien suivant : <https://www.xn--cfdt-retraits-mhb.fr/Guide-pour-autonomie>

Il peut également vous être fourni en version « papier » sur simple demande à : tarnet-garonne@retraite.cfdt.fr.

Le sommaire complet vous est présenté ci-dessous :

A. Principes communs

- ▶ [La charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance](#)
- ▶ [Fiche 1 : La réponse progressive aux besoins des personnes âgées](#)
- ▶ [Fiche 2 : La barrière d'âge entre handicap et dépendance](#)
- ▶ [Fiche 3 : Choisir le bon lieu d'information](#)
- ▶ [Fiche 4 : La prévention des pertes d'autonomie](#)
- ▶ [Fiche 5 : La compensation des pertes d'autonomie](#)
- ▶ [Fiche 6 : Le panorama de l'aide sociale](#)
- ▶ [07 L'obligation alimentaire envers ses parents et grands-parents](#)
- ▶ [Fiche 8 : La récupération sur succession de l'aide sociale](#)
- ▶ [Fiche 9 : Les dispositions fiscales et sociales pour l'autonomie](#)
- ▶ [Fiche 10 : Les mesures de protection juridique des majeurs](#)
- ▶ [Fiche 11 : Besoin de médiation ou de conciliation](#)



B. L'allocation personnalisée d'autonomie

- ▶ [Fiche 12 : Connaître l'APA](#)
- ▶ [Fiche 13 : Comment demander l'APA ?](#)
- ▶ [Fiche 14 : Qu'est-ce que la grille Aggir ?](#)
- ▶ [Fiche 15 : Montant, versement de l'APA et l'APA d'urgence](#)
- ▶ [Fiche 16 : Les ressources prises en compte pour l'APA](#)
- ▶ [Fiche 17 : Les voies de recours](#)
- ▶ [Fiche 18 : L'APA en établissement](#)



C. L'action sociale

- ▶ [Fiche 19 La nouvelle Offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite \(Oscar\)](#)
- ▶ [Fiche 20 Le retour d'hôpital avec l'ARDH](#)
- ▶ [Fiche 21 : L'amélioration des lieux de vie par l'Assurance retraite](#)
- ▶ [Fiche 22 : L'action sociale du régime agricole](#)
- ▶ [Fiche 23 : L'action sociale des caisses Arcco-Agirc](#)

Calendriers

Les réunions mensuelles des retraités
CFDT Tarn-et-Garonne

Lundi 19 juin à Montauban, Marché gare

Pas de réunion mensuelle cet été.

Rendez-vous en septembre ou octobre suivant la date du prochain conseil.

- ▶ [Fiche 24 : L'action sociale dans la fonction publique d'État](#)
- ▶ [Fiche 25 : L'action sociale dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière](#)
- ▶ [Fiche 26 : L'action sociale de l'Ircantec](#)
- ▶ [Fiche 27 : L'action sociale des régimes spéciaux de retraite](#)

D. Vivre au domicile

- ▶ [Fiche 28 : Le désir légitime de « vivre à son domicile »](#)
- ▶ [Fiche 29 : Adapter le lieu de vie](#)
- ▶ [Fiche 30 : Les services de soins infirmiers à domicile](#)
- ▶ [Fiche 31 : L'hospitalisation à domicile](#)
- ▶ [Fiche 32 : Les modes d'intervention pour les emplois à domicile](#)
- ▶ [Fiche 33 : Établir un contrat de travail pour l'employé à domicile](#)
- ▶ [Fiche 34 : Gérer la rupture du contrat de travail de l'employé à domicile](#)
- ▶ [Fiche 35 : Les aidants familiaux](#)

E. Vivre hors du domicile

- ▶ [Fiche 36 : Vivre en dehors de son domicile](#)
- ▶ [Fiche 37 : L'accueil familial](#)
- ▶ [fiche 38 Aller dans une résidence-autonomie \(ex logement-foyer\)](#)
- ▶ [Fiche 39 : Les différents types d'hébergement collectif pour personnes âgées](#)
- ▶ [Fiche 40 : Les bonnes questions à se poser avant d'entrer en maison de retraite](#)
- ▶ [Fiche 41 : La fixation des prix de journée dans les Ehpad](#)
- ▶ [Fiche 42 : Le reste à charge en établissement d'hébergement](#)
- ▶ [Fiche 43 : Le Conseil de la vie sociale pour consulter les usagers](#)
- ▶ [Fiche 44 : Les résidences services](#)
- ▶ [Fiche 45 : L'hébergement temporaire en établissement](#)
- ▶ [Fiche 46 : Taxes foncière et d'habitation si vie en établissement](#)

Lexique expliqué : Index des sigles utilisés dans le guide



Trouver une solution d'hébergement pour personnes âgées autonomes ou pas, autre que l'HEPAD

Hébergement familial dans le département

== Castelsarrasin; Bruniquel; Castelferrus; Dunes;

== Lafrançaise; La Salvetat Belmontet; Meuzac; Moissac; Monclar de Quercy;

== Montauban; Montbeton; St Nauphary; Septfonds; Negrepelisse; Sérignac.

Ces familles assurent à leurs locataires un bien-être et une convivialité qui leur permettent de continuer à vivre sereinement.

Colocation séniors :

== Ste Juliette : maison partagée accueil jusqu'à 12 personnes.

==Montagudet : jusqu'à 9 personnes

Les locataires sont autonomes mais encadrés pour leur sécurité.

Pour plus de renseignements : logement-seniors.com

Congrès UCR du 6 au 8 juin 2023

Le rapport d'activité reprenant les grands moments du mandat présenté par Dominique Fabre sera approuvé à 85,31%.

Tout au long de la 1^{ère} journée beaucoup d'interventions reprennent les thèmes déjà évoqués : accès aux soins, Covid, proximité, la presse syndicale, les dysfonctionnements des CDCA, l'augmentation des cotisations complémentaires santé ... Quelques interrogations concernant le passage des « UTR » en « Syndicats ». Sur ce dernier point un éclairage nécessaire nous confirme la tenue d'un prochain congrès statutaire où les UTR pourront s'exprimer et décider.

L'intervention d'Agostino Siciliano de la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et des Personnes âgées) a été particulièrement appréciée. Tout comme celle d'Yvan Ricordeau pour la Confédération

Après le débat sur les amendements la résolution est votée à 82,05%.

Benoît Prince, avec 97,81% des voix, est élu par le Bureau de l'UCR Secrétaire Général.

3 femmes de notre URR Occitanie feront partie de l'aventure : Sylvie Ruffié (32) et Marlène Boisson (11) à la Commission Exécutive et Martine Gilmer (81) au Bureau.

De notre déléguée
Christine Millet



Assemblée générale de l'UD du Tarn-et-Garonne

Le 2 juin, l'UD 82 a tenu sa 4^e assemblée générale, version Charte de fonctionnement actuel.

15 syndicats sur les 20 invités ont répondu présents pour approuver le passage à 3 ans entre deux AGs, entendre le rapport d'activité (80% pour), le rapport financier (73% pour), voter la nouvelle charte financière (66% pour), approuver du bout des lèvres le texte d'orientation (64% pour) après avoir accepté l'amendement proposé par l'UTR autorisant, sous conditions, l'information directe aux adhérents du départe

ment (71% pour, 7% contre).

L'URI occitanie était représentée par Eloïse Arrihi et Françoise Fabre et notre partenaire VYV est intervenu sur la problématique de la prévention.

L'équipe d'animation a été élue pour 3 ans : Sophie Braquet (ens. Privé), Sarah Nougayrede (santé), Jean Yves Robigou (UTR), Edyta Sourbier (santé), Rémi Taillefer (bâtiment) et Daniel Villa Véga (UTR) qui assurera le tuilage jusqu'à la fin de l'année 2023.



Assemblée générale 2023

Jeudi 11 mai 2023 à Montauban

La séance est ouverte avec 24 adhérent.es présent.es et 23 représenté.es soit 59% de participant.es.

L'URR, les UTRs du Gers et du Lot ont répondu à notre invitation.

Le rapport d'activité présenté à plusieurs voix par 7 militant.es est adopté par 41 voix pour et deux abstentions.

Le rapport financier présenté par le trésorier adjoint Jean Paul Vignes est adopté à l'unanimité. Les comptes 2022 présentent un solde légèrement négatif de 359,45 €. Ce solde négatif est essentiellement dû à l'organisation des réunions du Conseil et des réunions mensuelles dans des lieux où salles et repas ne sont pas compensés par les participations de chacun.

Les 20 candidats possibles pour le Conseil de l'UTR ont tous été élus à l'unanimité. Louis Coubes qui avait « oublié » de renvoyer sa candidature a été élu à l'unanimité comme invité permanent au Conseil.

Le Conseil se compose comme suit :

Jimmy ALLIOUA (Moissac), Michele BOTTEGA (Nègrepelisse), André CERCIAT (Montauban), Mary CHALOT (Montauban), Rolande CORBIERES (Bressols), Marie Thérèse COUDERC (Caussade), Marie-Thérèse DEBAIG (Montauban), Evelyne HAAS (Montauban), François LA-FITE (Lafrançaise), Daniel LAMORLETTE (Auty), Christiane LOPES (Garganvillar), Christine MILLET (St Antonin Noble Val), Bernard NOILHAN (Montauban), Jean Claude PAUTAL (St Etienne de Tulmont), Jean Yves ROBIGO (Montauban), Christian THEDIE (Campsas), Gérard THIERCELIN (Albias), Jean Paul VIGNES (Montbeton), Daniel VILLA VEGA (Larrazet). Louis COUBES (Montauban), invité permanent

MAIS dans le Conseil, seuls 2 militants, Gérard Thiercelin et François Lafite, acceptaient de participer au bureau. L'UTR 82 sera, pour le moment, administrée par le Conseil dans son ensemble.



L'AG s'est terminé par le vote du texte d'orientation par 43 POUR et 3 abstentions.

L'AG s'est terminée à 16h30.

P.S. : Le conseil de l'UTR réuni dans la foulée le 23 mai a permis de mettre des noms devant quelques-unes des fonctions assumées au sein de notre petite structure.

L'organigramme complet est en page 10.

